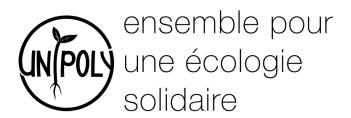
Demande de Remboursement

Prénom NOM :	Ayumi ALEXIS					
NPA, Localité * :	1020,	Rener	ıs			
IBAN * :	CHE3	0483	5246	6872	50	000
Date de la demande :		26.12				
Pôle d'activité :		UPFL				
Motif:						
Teambuilding du 07.12 - vin chaud						
Montant(CHF) :		6				
Signature:	اللا					

*Si ce n'est pas votre première demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3



MM-EVENTS Sàrl Rue de Sébeillon 3 1004 Lausanne

Reçu du Client

Vente Debit Mastercard contactless

07.12.2022 Trm-Id:

Trx. Seg-No: Trx. Ref-No:

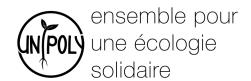
Code Auth:

Acq-Id:

20: 12: 07 10147414 A00000000041010

48759582 946303

6.00 Total EFT CHF:



Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud ».

Par leur signature du document présent, Ayumi Alexis membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Clara Tavernier, secrétaire générale de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat de vin chaud
 - (a) Pour un total de 6.-
 - (b) Dépense engagée par Ayumi Alexis.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de 6 CHF à Ayumi Alexis.

Le 22.03.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Ayumi Alexis:

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Clara Tavernier :